



Présents : Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre, Président,

M.M. Jean-Yves STURBOIS, Nathalie VAST, Christophe DEVILLE, Francis DE HERTOG et Pascal HILLEWAERT, Echevins et Dominique EGGERMONT, Présidente du Conseil de l'Action sociale,

Florine PARY-MILLE, Philippe STREYDIO, Marc VANDERSTICHELEN, Quentin MERCKX, Guy DEVRIESE, Catherine OBLIN, Colette DESAEGHER-DEMOL, Fabrice LETENRE, Sébastien RUSSO, Michelle VERHULST, Anne-Marie DEROUX, Geoffrey DERYCKE, Lydie-Béa STUYCK, Aimable NGABONZIZA, Stephan DE BRABANDERE et François DECLERCQ, Conseillers communaux,

Jacques DELAUTRE, Annelise DEVILLE, Julie HANSENS, Christine LEROY, Laure MALCHAIR, Pierre MULLER, Rose MESSINA, Yves VANDE GUCHT, Conseillers de l'action sociale,

Rita VANOVERBEKE, Directrice générale de la Ville d'Enghien
Vinciane MASURELLE, Directrice générale du CPAS

Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Président, déclare la séance ouverte à 19h15.
Cette séance se tient en visioconférence en raison de la crise sanitaire et de la nécessité de garder les distances.

Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre, Président, déclare la séance ouverte à 19 heures et 15 minutes, après avoir constaté l'absence de Madame Catherine OBLIN, conseillère communale, cette dernière devrait arriver en cours de séance.
Il annonce que le seul point à l'ordre du jour concerne les synergies entre la Ville et la CPAS.

Monsieur le Président constate que le quorum de présence est atteint et que le Conseil communal est en mesure de délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE

Article 1 : SA/CC/2020/224/185.2

Synergies entre l'Administration communale et le CPAS – Etat de la situation et perspectives - Approbation.

Pour introduire ce point, Monsieur le Bourgmestre accueille Madame Vinciane MASURELLE, la nouvelle Directrice générale du CPAS.

Il la remercie pour la place qu'elle a prise rapidement au sein du CPAS, dans des conditions qui n'étaient pas faciles étant donné la prise de ses fonctions, le 1^{er} avril, en pleine crise du coronavirus. Il lui souhaite une belle et longue carrière.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que les synergies ne sont pas neuves. Les premières qui ont été formalisées datent en effet de 2009.

A cette occasion, il souhaite remercier le prédécesseur de Vinciane MASURELLE, Monsieur Patrick DASSELEER, qui a quitté le CPAS à un moment qui n'était pas idéal non plus, le 31 mars 2020, en plein confinement.

Il ajoute que, à ce jour, il n'a pas encore été possible de le remercier ni de lui remettre un petit cadeau à l'occasion de son départ à la pension.

Monsieur le Bourgmestre profite de la tenue de cette réunion pour lui témoigner toute notre sympathie et lui souhaiter une bonne retraite.

Monsieur le Bourgmestre déclare que toutes les synergies réalisées depuis 2009 sont compilées dans le rapport qui illustre le point unique de notre du jour. Il décrit celles qui ont été mises en place entre octobre 2019 et octobre 2020 :

- Au niveau des services du personnel de la Ville et du CPAS : un travail visant une fusion des services est en cours, mais ce travail a pris du retard vu les difficultés de se réunir physiquement entre les membres du personnel en raison du Covid. Un agent du CPAS a été détaché au service des ressources humaines de la ville, ce qui facilite les contacts entre les deux institutions. De plus, cet agent disposait d'une grande expérience au sein du service des ressources humaines du CPAS, ce qui est un élément très favorable à nos synergies.
- Au niveau de la direction financière, la Ville a accueilli une nouvelle directrice, Madame Aurore DASSELEER, à qui le Collège communal a fixé comme objectif d'avoir une vision large des finances de la Ville et du CPAS, mais aussi des finances de Nautisport. Elle travaille en relation étroite avec la directrice financière du CPAS, ainsi qu'avec la responsable des finances de Nautisport pour consolider cette vision. C'est une synergie qui est en construction et vraiment significative.
- Transfert des forces vives de la Ville vers le CPAS en raison de l'épidémie du Coronavirus avec le détachement d'un agent technique qui a prêté main forte au CPAS en avril et mai.
- Au niveau de l'informatique, l'informaticien du CPAS a installé le système de contrôle d'accès à la Ville. Nous sommes aussi en train d'installer un réseau commun de fibre optique entre la Ville, le CPAS et Nautisport qui facilitera la communication numérique. A terme, il est envisagé d'avoir un environnement informatique commun qui répond aux besoins techniques de notre époque.
- Au niveau du CPAS, le service social a déménagé sur le site Val Lise où il partage des locaux communs et collabore de manière étroite avec le service social de la Ville. Les locaux ainsi libérés permettront d'accueillir la Police de proximité au sein du CPAS. A l'occasion des travaux importants à réaliser, une nouvelle synergie a été mise en place entre les ouvriers de la Ville, du CPAS et de la Régie des quartiers.
- En ce qui concerne les articles 60, la Ville a bénéficié de 4 contrats d'ouvriers/ouvrières mis à disposition dans le cadre de ce programme d'insertion socio-professionnelle. 4 contrats au lieu de 2 l'année précédente, cette synergie s'est donc encore développée en 2020.
- Au niveau du matériel, les échanges entre la Ville et le CPAS se sont intensifiés, de même qu'avec Nautisport.
- Des synergies existent aussi avec la Régie de quartier au sein de laquelle la Ville détache un jardinier qui forme des jeunes en insertion professionnelle.

- Une nouvelle synergie a aussi été mise en place avec Nautisport : détachement de 2 agents à la Ville, à temps partiel (3/5 temps), ce qui permet de renforcer les collaborations et notamment au niveau des finances.

Monsieur Marc VANDERTICHELEN *estime que lorsque que l'on mesure les résultats de synergies, on les mesure par des réductions que l'on peut faire dans les coûts administratifs, c'est là que l'on peut s'attendre à avoir les plus grandes réductions en matière de synergies.*

Cependant, on constate que les frais administratifs du CPAS ont doublé. On est passé de 429.000€ en 2013 à plus du double en 2020, soit 980.000 €.

Il déclare, au nom du groupe Ensemble-Enghien, que les synergies ont tout à fait du sens mais il croit qu'il y a moyen d'aller plus loin et de réduire les frais administratifs plutôt que de les voir doubler. Il demande une explication au sujet du doublement des frais administratifs.

Madame Florine PARY-MILLE souhaite savoir à quel type de tâches sont affectés les agents détachés de Nautisport et, lorsque Nautisport reprendra ses activités, si ces détachements seront maintenus, prendront fin ou se poursuivront à d'autres conditions.

Monsieur le Bourgmestre répond à Monsieur Marc VANDERSTICHELEN que l'analyse qu'il demande n'est pas une analyse des synergies mais une analyse financière. Effectivement, l'idée est de pouvoir réduire les coûts au niveau administratif et sans doute aussi au niveau des frais de personnel, quand cela est possible.

On a d'ailleurs décidé d'avoir un directeur financier commun, à partir du moment où la directrice financière du CPAS partira à la pension. L'économie d'un salaire sera relativement importante dans ce cas.

Selon le Président, les synergies ne doivent se réduire à des questions de diminution de frais. Les synergies, ce sont des partages de compétences, d'expériences, de matériel... C'est aussi s'épauler l'un l'autre, assumer les coups durs. Il informe M. VANDERSTICHELEN que les réponses aux questions financières seront fournies lors de la prochaine séance du Conseil communal qui sera consacrée au budget.

Au niveau de Nautisport, les synergies ne font pas l'objet du même formalisme que celles qui concernent le CPAS. Cela n'a pas été rendu obligatoire par la Région wallonne, mais le Collège communal a marqué sa volonté d'avoir des moments de rencontres avec la direction de Nautisport et de poursuivre les collaborations en cours.

Monsieur le Bourgmestre informe les membres de l'assemblée que les deux agents de Nautisport sont affectés aux directions financière et générale. Ces agents partagent leurs connaissances de Nautisport au sein de l'administration communale. Ici, on réfléchit en termes de qualité de collaboration.

Monsieur Stephan DE BRABANDERE rappelle que le recrutement de la nouvelle direction a été mené par la Ville et qu'une piste non encore explorée en matière de synergies est celle des équipes techniques.

Monsieur Quentin MERCKX demande la présence de la Directrice financière pour répondre aux questions techniques lors du prochain Conseil communal.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que le budget est en cours de préparation. Il sera adopté par le Conseil de l'action sociale au sein duquel chaque groupe politique a des représentants et où toutes les explications peuvent être fournies, de même que lors des réunions techniques organisées par le CPAS.

Le groupe Ensemble-Enghien s'abstient sur le point, tandis que les groupes ECOLO, En mouvement, PS et MR l'approuvent.

Le Conseil communal délibérant en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 26 bis, par 5, alinéa 2 de la loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS, imposant une réunion conjointe une fois par an pour la présentation du rapport sur l'ensemble des synergies, des économies d'échelle et des suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités entre la commune et le CPAS ;

Vu le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2020 du Comité de concertation Ville/CPAS relative à l'adoption du rapport des synergies en cours et à développer entre le CPAS et la Ville ;

Considérant que des réunions sont régulièrement organisées entre la Ville et le CPAS en vue de dégager, ensemble, des mesures d'économie de moyens humains et financiers en regroupant les activités communes aux trois institutions publiques locales ;

Considérant qu'un Comité de Direction commun aux deux institutions s'est réuni en vue de définir le projet de rapport qui a été présenté au comité de concertation Ville/CPAS ;

Considérant en outre que la Régie communale autonome Nautisport est régulièrement consultée en vue d'étendre les possibilités de synergie à l'échelon local ;

Vu le rapport des synergies en cours d'élaboration et à développer, présenté par l'Administration communale ;

Vu la délibération du Collège communal du 15 octobre 2020, réf. SA/Cc/2020/0911/185.29, proposant à la présente Assemblée de délibérer sur cet objet ;

DECIDE, par 17 voix pour ;
0 voix contre ;
5 abstentions.

Article 1^{er} : d'adopter le rapport des synergies, entre la Ville et le CPAS, effectives à la date de ce jour ou devant être développées au cours des prochaines années.

Article 2 : la présente délibération sera transmise, pour information, à Madame la Directrice Financière ainsi que, pour exécution, au Département administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h45.

Ainsi fait en séance, même date que dessus.

Par le Conseil communal,

La Directrice générale,

Le Président,

Rita VANOVERBEKE.

Olivier SAINT-AMAND.